

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

POINT D'INFORMATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-14

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **30 MARS 2026**

Date de transmission : **30 MARS 2026**

Date de réception rectorat : **130 MARS 2026**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

SUR LE CALENDRIER ÉLECTORAL PRÉVISIONNEL DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le calendrier électoral prévisionnel des élections des représentants des personnels aux Conseils centraux présenté au conseil d'administration et annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 1 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC), réuni le 13 mars 2026 en formation plénière, a été informé du calendrier électoral prévisionnel des élections des représentants des personnels aux Conseils centraux de l'université tel que défini dans le document en annexe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La Directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

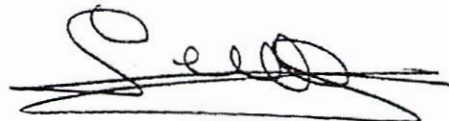
Fait à Créteil, le 13 mars 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

16 & 17 JUIN 2026

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953 -2, R.712 -1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la décision cadre en date du **XX** avril 2026 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du comité électoral consultatif ;



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 26 mai 2026
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le mardi 2 juin 2026 à 16 h 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 5 juin 2026
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 8 juin 2026
Scellement de l'urne	Le lundi 15 juin 2026 à 14 h 00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
DU MARDI 16 JUIN 2026 À 10 HEURES 00 AU MERCREDI 17 JUIN 2026 À 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement	Mercredi 17 juin 2026
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 19 juin 2026
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services, Madame Marie Garapon, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le **XX** avril 2026

La Présidente de l'Université

Karine BERGÈS